



Démission difficile : besoin de conseils

Par **Oliv466**, le **20/01/2012** à **12:28**

Bonjour,

Je suis cadre et je viens de démissionner de mon entreprise alors que j'étais en période d'essai.

Mon entreprise n'apprécie pas que je la quitte et a commencé à dégrader mes conditions de travail.

Je vis très mal cette situation et mon médecin, jugeant qu'il s'agissait de harcèlement, m'a prescrit un arrêt de travail.

Aujourd'hui, un collègue vient de me prévenir que mon chef essayait de savoir dans quelle entreprise j'irai ensuite pour faire jouer son réseau afin que je ne retrouve pas de travail dans la région.

Que puis-je faire ? Comment réagir ? Je ne voudrais pas être discrédité auprès de mon futur employeur.

Dois-je contacter les prud'hommes ? Un avocat ? Vers qui me tourner ?

Olivier

Par **pat76**, le **20/01/2012** à **14:02**

Bonjour

Vous ne pourrez pas entamer de procédure contre votre employeur sans avoir la preuve écrite ou un témoin, qu'il vous a discrédité auprès de futurs employeurs.

En ce qui concerne la fin de votre contrat. Vous avez rompu la période d'essai et le préavis ne sera pas prorogé même si vous êtes en arrêt maladie.